

Déroulement de l'examen pratique

Stef'Conduite prépare votre inscription à l'épreuve pratique et vous accompagne !

Le candidat peut se présenter à l'examen pratique deux jours minimum après l'obtention de son code. Il faut impérativement vous munir de votre pièce d'identité et du livret d'apprentissage pour les AAC.

Cette épreuve permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats lui permettent de circuler en toute sécurité.

Cette épreuve est définie par l'arrêté modifié du 19 février 2010 relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories B et B1.

L'épreuve se déroule en présence d'un examinateur et dure 32 minutes. Elle comprend entre autre :

- ✓ L'installation au poste de conduite
- ✓ Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes
- ✓ La réalisation d'un test de la vue
- ✓ la maîtrise du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses
- ✓ La capacité à conduire dans le respect de l'environnement
- ✓ La capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers, en particulier des plus vulnérables
- ✓ Le respect des dispositions du Code de la route
- ✓ La capacité à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation
- ✓ La réalisation de deux manœuvres différentes, dont une au moins effectuée en marche arrière
- ✓ Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule

Le résultat est téléchargeable sur le site de la Sécurité Routière.

En cas d'échec, une formation complémentaire est souhaitable avant de repasser l'examen pratique du permis de conduire.

A partir de quel âge ?

- ✓ A partir de 17 ans et demi, dans le cadre de Apprentissage Anticipée de la Conduite (AAC) pour conduire dès 18 ans
- ✓ A partir de 18 ans dans le cadre d'une formation B traditionnelle ou de la Conduite Supervisée (CS)

Validité du titre du permis de conduire

- ✓ Le permis B est valable 15 ans

Il s'agit simplement d'un renouvellement administratif et non d'un examen de conduite